

PLAIDOYER POUR  
UNE **MÉCANISATION**

**RESPONSABLE,**

**DURABLE** ET

**VIVABLE**

DE L'AGRICULTURE  
FRANÇAISE

Si **la mécanisation de l'agriculture française** a fait l'objet d'une vision et d'une stratégie globale au sortir de la seconde guerre mondiale, elle est aujourd'hui **un impensé politique**.

#### **La machine est un levier pour la/le :**

- + Compétitivité et viabilité économique des projets d'entreprises agricoles,
- + Attractivité des métiers de l'agriculture,
- + Transmission des exploitations agricoles,
- + Innovation au service de la transition agroécologique,
- + Adaptation et atténuation du changement climatique,
- + Réduction de la pénibilité du travail et amélioration des conditions de travail pour un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle,
- + Développement du salariat dans les exploitations.

**Les enjeux qui se jouent et se rejouent dans l'agriculture possèdent tous une composante machine.** Le plaidoyer porté aujourd'hui par le réseau Cuma (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) est donc d'en refaire un objet de politique publique, de réflexion stratégique, et d'accompagnement. Il s'adresse autant aux pouvoirs publics qu'aux acteurs agricoles. Nous proposons de débattre avec eux d'**un pacte en faveur d'une mécanisation responsable, durable et vivable**.

## > NOS CONSTATS

## > NOS PROPOSITIONS : POUR UN PACTE EN FAVEUR D'UNE MÉCANISATION RESPONSABLE, DURABLE ET VIVABLE

1 Rapport du CGAAER, La charge de mécanisation des exploitations agricoles, avril 2021

2 Calcul issu des données du rapport économique Axema 2023

3 Agreste données du Réseau d'information Comptable Agricole (RICA), dernières données disponibles 2022

4 Estimation FNCuma sur la base des données Agreste 2021 et des données du rapport du CGAAER, La charge de mécanisation des exploitations agricoles, avril 2021

5 Rapport "Adaptation de la fiscalité aux exigences de la transition écologique", Inspection Générale des finances, mai 2023

6 <https://ouest.cuma.fr/app/uploads/sites/50/2024/03/plaquette-web-charge-de-mecanisation-pays-de-la-loire-2023-3.pdf>

7 Une étude de la FNCuma datant de 2021 et ayant abouti à l'action standardisée CEE AGRI SE 101 et portant sur plus de 4000 diagnostics et préconisation de réglage et d'utilisation dans le cadre des passages au banc d'essai de tracteur (essentiellement hors cuma)

**18** **Milliards d'euros par an**

**DE COÛT POUR LES AGRICULTEURS**

C'est la charge cumulée des frais de mécanisation pour l'ensemble des exploitations françaises<sup>1</sup>

**1,3**

**Milliards d'euros**

**DE SOUTIEN FISCAL À LA SUR-MÉCANISATION INDIVIDUELLE<sup>4</sup>**

**Moins de 10 %**

**DES MACHINES AGRICOLES SONT MUTUALISÉES**

par l'ensemble des agriculteurs français<sup>2</sup>

**En moyenne 25 %**

**DES CHARGES D'EXPLOITATION SONT DES CHARGES DE MÉCANISATION**

Selon les filières, elles peuvent grimper jusqu'à 30 %<sup>3</sup>



# 8 CHIFFRES POUR 1 PRISE DE CONSCIENCE

**1 000**  
**litres de carburant**

**PAR TRACTEUR ET PAR AN POURRAIENT ÊTRE ÉCONOMISÉS**

grâce à de meilleurs réglages et utilisation dans le cadre de passages au banc d'essai moteur<sup>7</sup>

**1,4** **Millions**

**DE MOTEURS THERMIQUES**

dans le parc des machines agricoles en France, par comparaison avec les 600 000 poids lourds du parc français du transport routier<sup>5</sup>

**1** **conseiller machinisme indépendant**

**POUR 25 VENDEURS DE MATÉRIELS AGRICOLES**

**Un potentiel jusqu'à 15 000 €**

**D'ÉCONOMIE EN MOYENNE PAR AN PAR EXPLOITATION**

en travaillant mieux ses charges de mécanisation<sup>6</sup>



# NOS CONSTATS

## ET CETTE MACHINE DANS MA FERME... UN LEVIER SOUS-EXPLOITÉ DE COMPÉTITIVITÉ ?

FAIRE BAISSER SES COÛTS DE PRODUCTION  
PAR LA MACHINE, **C'EST POSSIBLE !**

Les charges de mécanisation de la Ferme France pèsent particulièrement sur la compétitivité des exploitations. Elles représentent en moyenne **25% des charges<sup>8</sup>, et peuvent grimper jusqu'à 30% selon les filières**. Ce niveau de charges est à mettre au regard du suréquipement des exploitations agricoles.

Optimiser ses charges de mécanisation pour gagner en compétitivité est pourtant un défi que

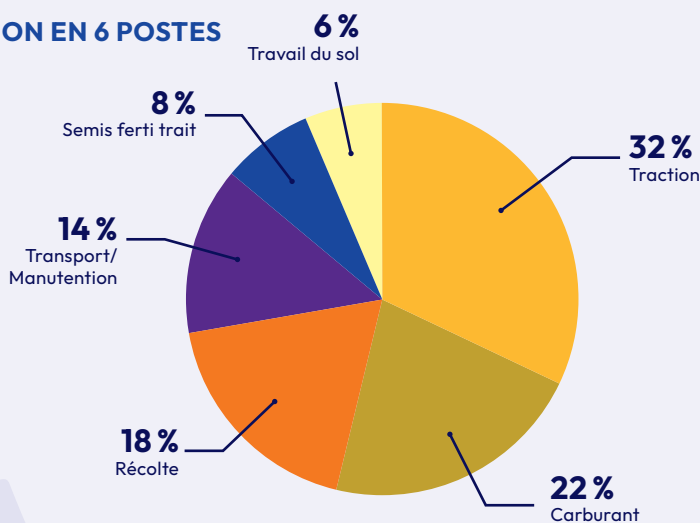
relèvent des exploitations agricoles.

Le Réseau Cuma a réalisé des diagnostics<sup>9</sup> sur 85 exploitations en Pays de la Loire entre 2021 et 2022. L'étude précise que "le panel regroupe des exploitations aux stratégies de mécanisation variées allant de la délégation de travaux presque intégrale à une majeure partie de matériels en propriété".

### RÉPARTITION DE LA MÉCANISATION EN 6 POSTES

#### Répartition des 66 234 € de coût de mécanisation annuel :

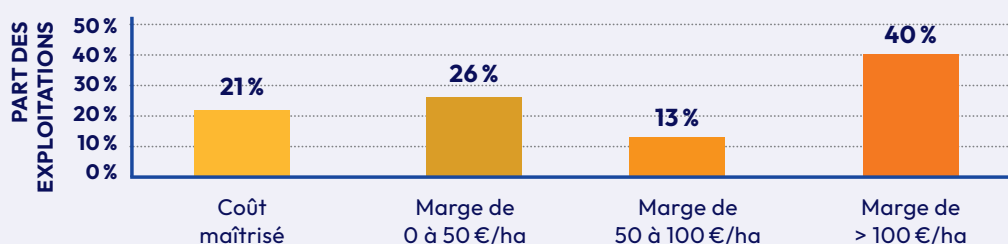
La traction est le poste le plus important. Avec le carburant cela représente 53% des charges. Pour agir sur les charges, c'est donc sur ces deux postes qu'il est conseillé de travailler prioritairement.



<sup>8</sup> Agreste données du Réseau d'information Comptable Agricole (RICA), dernières données disponibles 2022

<sup>9</sup> Diagnostics Mécagest Pro et Mécaflash

## UNE MARGE DE PROGRÈS POUR 79 % DES EXPLOITATIONS



Une marge de progrès est observée pour 79%<sup>10</sup> des exploitations sondées, dont 40 % avec plus de 100 € par ha. Pour les 67 exploitations qui ont une marge de progrès, **le gain possible est en moyenne de 15 000 € par an par exploitation.**

Cette marge de progrès est possible en changeant la stratégie d'équipements via de la mutualisation de machines, de la délégation, de l'entraide ou encore de la copropriété. A titre d'exemple, à

l'échelle nationale, **pour 1 euro qu'un agriculteur met au pot commun d'une Coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma), il bénéficie de 8 € de valeur à neuf de matériel.** Ainsi les 200 000 agriculteurs en Cuma qui ont pris 500 millions € de parts sociales **bénéficient d'un parc machines d'une valeur à neuf de 4,36 milliards €.**

## LES AUTRES LEVIERS DE COMPÉTITIVITÉ EN LIEN AVEC L'USAGE DE LA MACHINE : LA RÉDUCTION DE LA FACTURE DE CARBURANT



**1 000 L**  
de carburant en moyenne  
par tracteur et par an

Le Réseau Cuma réalise des diagnostics des performances et des consommations des tracteurs<sup>11</sup> dit "bancs d'essai moteur". Sur les 4 092 diagnostics étudiés entre 2016 et 2020, les gains en carburants sont réels via des préconisations de réglage, d'utilisation et si nécessaire de réparation des moteurs.

En moyenne 1 000 litres de carburant par tracteur et par an **pourraient être économisés**, grâce à de meilleurs réglages et utilisation dans le cadre de passages au banc d'essai moteur<sup>12</sup>.

	Nbre	Puissance (CV)	Part	Gain L/He	Gain (60% charge)	He moyenne	Âge	He/an	Gain L/an
<b>Moyenne pondérée</b>		<b>144,8</b>		<b>3</b>	<b>1,8</b>	<b>3315,7</b>	<b>7,1</b>	<b>586,8</b>	<b>1056,24</b>
>= 0 et < 79 cv	91	70	2,20%	1,8	1,1	4 054,2	13,8	394	433,4
>= 79 et < 134 cv	1734	110	42,40%	2,6	1,6	3 708,3	8,3	530,7	849,12
>= 134 et < 169 cv	1274	150	31,10%	3,4	2	3 214,2	6,5	599,8	1199,6
>= 169 et < 200 cv	514	181	12,60%	3,2	1,9	3 065,5	5,7	643,2	1222,08
>= 200 cv	479	235	11,70%	3,2	1,9	2 289,2	4,3	732,2	1391,18

<sup>10</sup> Chiffres issus de l'étude "Coût de mécanisation des exploitations en Pays de la Loire 2021-2022", Union des Cuma Pays de la Loire

<sup>11</sup> Outil de diagnostic Diag Expert Pro

<sup>12</sup> Une étude de la FNCuma datant de 2021 et ayant abouti à l'action standardisée CEE AGRI SE 101 et portant sur plus de 4000 diagnostics et préconisation de réglage et d'utilisation dans le cadre des passages au banc d'essai de tracteur (essentiellement hors Cuma)

# TRANSMISSION ET INSTALLATION : GARE AUX MACHINES !

## LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN QUESTION

L'acquisition de matériels est le premier poste d'investissements corporels hors foncier des exploitations, impactant les charges de production. Cet élément est à mettre au regard d'une Ferme France très équipée, voire trop, si on en juge par l'étude datée de 2017 d'Arvalis, Agro d'oc et WeFarmUp sur 30 exploitations agricoles avec un parc de 383 machines. Le nombre d'outils de travail de sol et semis, par exemple, pourrait être abaissé à hauteur de 75%<sup>13</sup>. Cette baisse pourrait se faire via des pistes de rationalisation que ce soit via l'optimisation des dates d'intervention ou encore la mutualisation sous diverses formes d'agroéquipements.

## RESTER TRANSMISSIBLE : LA MACHINE EN QUESTION

Dans un rapport de la Cour des Comptes<sup>14</sup>, dédié aux politiques de l'installation et rendu public en 2023, la machine est clairement identifiée comme un levier à actionner pour faciliter le renouvellement des générations. Le fait que les politiques publiques encourageant l'investissement "**renchérit le montant des reprises et des installations et semble mal articulé avec les dispositifs destinés à pallier le coût croissant des équipements**, comme les pratiques de mise en commun des équipements par les exploitants (Coopérative d'utilisation de matériel agricole, achats groupés, assolement commun) ou de recours, quand cela est pertinent, à des entreprises de travaux agricoles (ETA). [...] Cette situation conduit désormais certaines organisations professionnelles à solliciter des aides pour le démantèlement d'équipements qui auraient du mal à trouver preneurs en raison de leur coût et de leur inadéquation au projet à venir. Ces phénomènes soulignent la nécessité pour les exploitants d'évaluer les investissements à l'aune des gains attendus mais aussi au regard

Moins de

10 %

DES MACHINES AGRICOLES  
SONT MUTUALISÉES

Sur ce dernier point, nous constatons une mutualisation des agroéquipements qui reste limitée. Le rapport économique Axema 2023 estime à 7,25 milliard € les investissements en matériel agricole en France, par comparaison, l'investissement en Cuma sur cette même période atteint 522 millions €. **> La mutualisation reste donc inférieure à 10% du marché français, ce qui démontre la marge de progression possible rien qu'en considérant cette piste.**

*de la transmissibilité de la ferme ou des parts. **Il appartient aux pouvoirs publics de cibler les aides en faveur d'équipements si possible mutualisés nécessaires à une agriculture durable**".*

Un récent rapport<sup>15</sup> sur la restructuration des fermes d'élevage piloté par Terre de Liens mentionne plusieurs exemples illustrant le rôle des Coopérative d'utilisation de matériel agricole pour "faciliter" la restructuration. Dans le cas d'une ferme porcine en Ille-et-Vilaine démantelée et transformée au profit de nouvelles installations, le rapport mentionne que "*la présence d'une Cuma à proximité a également facilité leur installation et leur accès au matériel*". La Cuma sécurise les nouvelles et nouveaux installés.

L'importance de ce poste machines pour les nouveaux installés n'est aujourd'hui pas assez optimisé. L'optimisation de la mécanisation en fonction de son projet est à titre d'exemple absente des modules dans le parcours à l'installation.

<sup>13</sup> Parc Machines "Alléger les charges grâce aux plateformes web", Perspectives agricoles, février 2018, n°452

<sup>14</sup> Rapport "la politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles", Cour des Comptes, 2023

<sup>15</sup> Un horizon pour les fermes d'élevage : restructurer et diversifier, contribution octobre 2023, FNAB, FNH, Terre de Liens

# LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE À L'OMBRE DES MACHINES

## LA MACHINE, UN OUTIL AU SERVICE DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

La machine est un levier important pour assurer la transition agroécologique, tout en permettant aux exploitations agricoles de rester compétitives. Un fait partagé par les pouvoirs publics dans le cadre des derniers appels à projets de France 2030. Il y est ainsi réaffirmé que la *“réduction et précision des applications de pesticides et d’engrais, désherbage mécanique, combinaison et suivi des tâches, aide à la décision des agriculteurs, réduction de la pénibilité et des risques des travaux au champ et à l’étable, gestion du bien-être des animaux sont autant de tâches qui seront facilitées par la mise à disposition sur le terrain de plateformes robotiques innovantes. Le déploiement de ces nouveaux agroéquipements, aux côtés d’autres leviers comme la sélection végétale, l’utilisation du biocontrôle ou encore les infrastructures agroécologiques (agroforesterie, haies…), doit permettre d’accélérer le développement de l’agroécologie à grande échelle<sup>16</sup>”*.

La thèse de la sociologue Véronique Lucas<sup>17</sup> montre que les agricultrices et agriculteurs qui s’engagent dans des pratiques agroécologiques, pour avoir des systèmes de production plus économes et résilients, ont besoin de réorganiser lesdits systèmes pour tendre vers des ensembles plus diversifiés. Ces démarches engendrent de nouvelles tâches et amènent les agricultrices et agriculteurs à réintégrer de nouvelles activités dans les systèmes de production.

A titre d'exemple :

*“Des éleveurs en recherche d’autonomie pour l’alimentation du bétail, obligés d’intégrer de nouvelles cultures dans l’assolement pour fabriquer les rations alimentaires. Tout ceci génère un surcroît de main-d’œuvre et de nouveaux besoins d’équipement”*.

**Les agriculteurs se tournent vers la coopération entre pairs pour faire face à cette réorganisation et cette complexification.**

**La machine  
est un levier  
important  
pour assurer  
la transition  
agroécologique**

<sup>16</sup> <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/accelerer-la-transition-agroecologique-grace-aux-agroequipements-de-demain-le-gouvernement-lance-le-92616>

<sup>17</sup> L’agriculture en commun : Gagner en autonomie grâce à la coopération de proximité : Expériences d’agriculteurs français en Cuma à l’ère de l’agroécologie, Thèse de Véronique Lucas, Ecole doctorale Sociétés, Temps, Territoire d’Angers, 2018

## SE PARTAGER UNE MACHINE OU COMMENT CHANGER LES PRATIQUES PAR LA COOPÉRATION

Le partage de machines, notamment en Cuma, produit des effets mesurables sur le changement de pratiques. Une étude à paraître de l'Institut Agro démontre que les agricultrices et agriculteurs en Cuma utilisent moins de produits phytosanitaires.

Plusieurs facteurs expliquent cela :

- > le parc matériel du réseau Cuma est plus récent et mieux entretenu, et surtout nettement plus intensément utilisé que le parc matériel moyen des exploitations agricoles françaises,
- > la Cuma est un lieu d'échanges de pratiques et donc de développement d'alternatives. **34% des Cuma ont une activité de désherbage mécanique ou alternatif<sup>18</sup>. Entre 2019 à 2022, une hausse de 36% a été constatée.** En permettant d'expérimenter à plusieurs au delà de l'accès à une mécanisation adaptée à de nouvelles pratiques ou cultures, et par une formation pair à pair, la Cuma est un espace de diffusion des pratiques agroécologiques : compostage, techniques sans labour, agriculture de précision, désherbage mécanique, légumineuses, valorisation des effluents d'élevage etc.

# 34%

## des Cuma

ont une activité de désherbage mécanique ou alternatif

Madeg Le Guernic, Enseignant chercheur à Rennes Business School conclut, à l'occasion du Forum des Fédérations du Réseau Cuma en 2024, que ces deux facteurs sont la nature de l'investissement qui présente un "effet technologique" et l'utilisation avec un "effet sociotechnique" de l'échange entre pairs sur l'utilisation du matériel, entraînant entraide, transfert d'expérience, et adoption d'innovations écologiques. Il conclut que "les Cuma sont à la fois d'intérêt mutuel pour les agricultrices et agriculteurs et d'intérêt général pour le territoire". La mécanisation collective génère dès lors d'autres plus values territoriales que le seul partage de machines entre agricultrices et agriculteurs.

## BIODIVERSITÉ, LES AUTRES IMPACTS DE LA MACHINE AGRICOLE



Il existe des modalités permettant de favoriser la biodiversité en milieu agricole, à surface parcellaire équivalente, et les agroéquipements jouent un rôle aussi sur ce volet. C'est par exemple le cas des cultures en bandes alternées<sup>19</sup> (strip farming) qui permettent, en choisissant bien les cultures, de ne jamais laisser le sol totalement nu et d'avoir en permanence une couverture partielle du sol. Il est prouvé que cette méthode attire les auxiliaires et ralentit la propagation des maladies. Un choix judicieux des largeurs de bandes cultivées permet d'utiliser une grande majorité des équipements actuels. Sous réserve d'un redimensionnement progressif des équipements il serait également possible de conjuguer cultures en bandes alternées et agriculture à circulation contrôlée (controlled traffic farming)<sup>20</sup>: les équipements circulent toujours au même endroit, ce qui réduit et surtout localise le tassement des sols. Ce dernier peut également être limité par l'utilisation d'agroéquipements moins lourds<sup>21</sup>.

<sup>18</sup> Chiffres clés, FN Cuma, 2021

<sup>19</sup> Ecophyto PIC, 2021. La culture en bande c'est gagnant-gagnant, selon Wageningen UR. <https://ecophytopic.fr/pic/pour-aller-plus-loin/la-culture-en-bande-cest-gagnant-gagnant-selon-wageningen-ur>

<sup>20</sup> Terre-net, 2022. Controlled Traffic Farming, quésaco ? <https://www.terre-net.fr/travaux-cultureaux/article/206369/controlled-traffic-farming-quesaco->

<sup>21</sup> Le tassement du sol, une affaire sérieuse, article Christian Gloria, Réussir Grandes Cultures, novembre 2014, n°285



# DES POLITIQUES PUBLIQUES LANCÉES À TOUTES MACHINES, MAIS VERS QUOI ?

## DES DISPOSITIFS D'AIDE CENTRÉS SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

Les politiques publiques en matière d'agroéquipements ont été pensées et conçues pour alimenter la demande. Elle se matérialisent notamment par une panoplie d'aides aux investissements qui ne s'articulent pas forcément entre elles, et répondent aux enjeux du moment :

### Aides aux investissements...

- > dans le cadre du conflit avec l'Ukraine ;
- > dans le cadre du plan de Relance ;
- > dans le cadre du plan France 2030 ;
- > dans le cadre de la planification écologique ;
- > on farm dans le cadre de la PAC.

Ce sont ces appels à projets qui tiennent lieu de feuille de route des politiques publiques sur le volet agroéquipements. Ce fonctionnement alimente le suréquipement des fermes. Comme le mentionne une récente note de la Fondation Jean Jaurès<sup>22</sup> sur la crise agricole : “[...] **si le secteur aval de l'agriculture fait l'objet d'un débat public permanent, celui de l'agrofourniture est quasiment occulté.** [...] Rien n'interdit d'imaginer

à périmètre budgétaire égal de s'affranchir de ces stratégies de pures opportunités au bénéfice d'une économie plus saine, accompagnant une agriculture de groupe et des choix d'investissements rationnellement plus économes en charges d'exploitation”. Les agroéquipements ne font plus l'objet d'un débat politique. L'association étroite des agroéquipementiers dans la construction des dispositifs les oriente vers les intérêts des industriels. Comme le mentionnent récemment les chercheurs Samuel Pinaud et Sylvain Brunier : “*la durée d'usage des machines est indexée stratégiquement, par les industriels, sur les capacités d'investissement des agriculteurs et des agricultrices, afin d'assurer un renouvellement constant de la demande*”<sup>23</sup>.

Les besoins des agricultrices et agriculteurs, tout comme la compétitivité de leurs exploitations agricoles, ne sont donc pas au centre de cette myriade de politiques publiques qui stimulent la demande en soutenant l'industrie de la machine (63 % des agroéquipements sont fabriquées hors France<sup>24</sup>) et dégradent notre balance commerciale.

## UN SECTEUR À DÉCARBONER

**Avec 1,4 millions de moteurs thermiques, le parc des machines agricoles en France dépasse celui du parc français des transports routiers** avec ses 600 000 poids lourds<sup>25</sup>. Dans le cadre de la planification écologique, la décarbonation des machines agricoles est le 9<sup>ème</sup> levier sur les 15 identifiés pour le secteur agricole avec deux enjeux : l'adaptation et l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES). Comme le mentionne une étude de Chambre d'agriculture France, datée de février 2024, “*Le carburant utilisé par les machines agricoles représente plus de 50 % de l'énergie consommée en agriculture*”<sup>26</sup>.

La recherche sur des énergies alternatives, ou encore la modification des usages et des pratiques, telles qu'une conduite plus économique, peuvent permettre de limiter cet impact carbone. À titre d'exemple, à volume d'heures de travail équivalent, la mutualisation de tracteurs permet de réduire les émissions globales d'1/3<sup>27</sup>, en prenant compte l'ensemble des émissions directes et indirectes, avec moins de tracteurs construits, et des tracteurs plus utilisés dans leurs durées de vie.

<sup>22</sup> Crise agricole : les angles morts des réponses à la crise agricole, Dominique Potier, Fondation Jean Jaurès, février 2024

<sup>23</sup> Au rythme du capital : L'industrialisation du renouvellement des machines agricoles, Samuel Pinaud et Sylvain Brunier, Presses Sciences Po, 2022

<sup>24</sup> Chiffres tirés à partir du rapport économique Axema 2024

<sup>25</sup> Rapport “Adaptation de la fiscalité aux exigences de la transition écologique”, Inspection Générale des finances, mai 2023

<sup>26</sup> <https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/machinisme-et-technologie-diminuer-limpact-sur-le-changement-climatique/>

<sup>27</sup> “How does annual utilisation can affect the environmental impact of tractors? A life-cycle assessment comparing hypothetical scenarios for farmers and agricultural contractors in Northern Italy”, Jacopo Bacenetti, Department of Environmental Science and Policy, Università degli Studi di Milano, 2021

# LES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS QUI CHOISISSENT DE MUTUALISER LES MATÉRIELS AGRICOLES **NE SONT PAS FISCALEMENT ENCOURAGÉS**

**“Les politiques fiscales ont de fait un caractère incitatif et encourageant l’investissement”**

comme le mentionne le CGAAER<sup>28</sup> dans son rapport sur les charges de mécanisation.

Il cite notamment “La possibilité de faire de l’amortissement dérogatoire si le bien est acheté « neuf », l’amortissement est plus rapide les premières années, l’idée étant de bénéficier d’une plus grosse exonération de la plus-value lors de la revente avant terme. Le principe est d’avoir une rotation rapide du matériel 2/3 ans maximum.

Comptablement, il y a un amortissement linéaire en charge d’exploitation et une provision pour le complément d’amortissement dérogatoire en exceptionnel, les premières années du plan et ensuite une reprise de ces

provisions sur les dernières années”. Le CGAAER conclut “l’exonération de la plus-value joue un rôle amplificateur [...]. Acheter du matériel dans un cadre fiscal favorable est une décision qui peut être très rapide. [...] Cette décision impacte directement le niveau d’amortissement, qui est le principal élément de la charge de mécanisation”.

Selon nos estimations, appuyées sur les chiffres de l’Agreste, plus de **1,3 Milliards d’euros de plus values de cessions de matériel sont ainsi exonérés chaque année** d’imposition sociale et fiscale par les exploitations agricoles françaises.

Cette exonération encourage l’achat individuel de machines, et de ce fait n’incite pas les agricultrices et agriculteurs à davantage mutualiser (pour rappel, moins de 10 % de machines agricoles sont mutualisées en France<sup>29</sup>). Pour la FNCuma, le principal frein à la mutualisation réside aujourd’hui dans cette politique fiscale.

**1,3**  
Milliards  
d’euros

DE SOUTIEN  
FISCAL À LA SUR-  
MÉCANISATION  
INDIVIDUELLE\*

## EXEMPLE DU FONCTIONNEMENT DE L’EXONÉRATION DE LA PLUS VALUE DE CESSIONS DE MATÉRIELS AGRICOLES

Un tracteur amorti sur **5** ans et renouvelé à l’issue de la période d’amortissement

achat individuel par une agricultrice ou un agriculteur

=

revente 60 000 €, économie Impôt sur le revenu et cotisation MSA de 8 000 € par an

achat par un groupe d’agricultrices et agriculteurs en Cuma

=

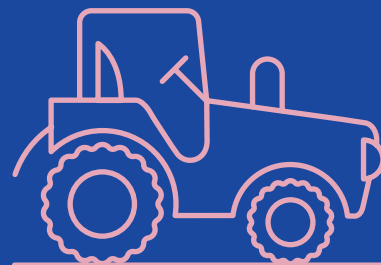
revente 60 000 €, facturation à l’adhérent de la Cuma et pas d’exonération.

> Les agricultrices et agriculteurs **ne sont donc pas fiscalement poussés à investir en collectif.**

<sup>28</sup> Rapport CGAAER sur les charges de mécanisation, avril 2021

<sup>29</sup> Calcul issu des données du rapport économique Axema 2023 et des chiffres clés des Cuma 2023

# PENSER LE TRAVAIL EN MACHINES



## LEVIER FACE À LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL ET POUR REPENSER LE TRAVAIL

Face à la pénibilité du travail agricole, la machine constitue une réponse importante, comme le porte la FAO dans son travail sur la mécanisation agricole durable : **“la mécanisation facilite et réduit la pénibilité du travail, compense le manque de personnel, améliore la productivité et le calendrier des opérations agricoles, permet une meilleure utilisation des ressources, facilite l'accès au marché et contribue à atténuer les aléas climatiques. La mécanisation durable prend en considération les aspects technologiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels en contribuant au développement**

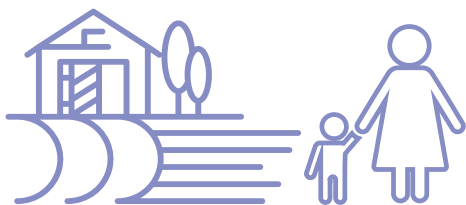
*durable du secteur agroalimentaire”.*

La mécanisation conduit aussi à une réflexion sur le salariat. La mise en commun des machines via notamment les Cuma, peuvent donner lieu à une réflexion sur l'emploi en commun qui peut passer par une activité de groupement d'employeur. Dans certains territoires, le service dit “complet” se développe, couplant mécanisation et salariat au profit des groupes d'agricultrices et d'agriculteurs, et permettant de pallier au manque de main-d'œuvre<sup>30</sup>.

## CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE : LE POUVOIR DU PARTAGE DE MACHINES

En 2012, une étude prospective du Ministère de l'Agriculture indiquait qu’*“en 2025, les agriculteurs comme les salariés agricoles exprimeront des attentes de plus en plus similaires à celles de l'ensemble de la population, notamment concernant l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, ou encore à propos des conditions de travail.*

*La mécanisation devrait avoir permis de dégager du temps (...)”*<sup>31</sup>. La mécanisation ne saurait toutefois se suffire à elle-même, c'est aujourd'hui la machine, ou plus exactement l'organisation collective autour des machines qui peut avoir un impact multiplié sur la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. En effet, la sociologue Véronique Lucas confirme que les *“arrangements de partage de travail permettent d'optimiser l'organisation sur la ferme”*<sup>32</sup>. Elle cite notamment l'exemple d'un investissement commun dans un séchoir. *“(…) la réflexion collective autour de ce projet, a révélé un intérêt commun pour partager un salarié travaillant sur leur ferme, afin de se dégager du temps libre”*<sup>33</sup>.



<sup>30</sup> Le service complet pour pallier le manque de main-d'œuvre et se dégager du temps, article Elise Comerford-Poudevigne, Entraid', 31 octobre 2023 <https://www.entraid.com/articles/le-service-complet-pour-pallier-le-manque-de-main-doeuvre-et-se-degager-du-temps>

<sup>31</sup> Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.), Le monde agricole en tendances. Un portrait social prospectif des agriculteurs, Centre d'études et de prospective, SSP, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2012.

<sup>32</sup> L'agriculture en commun : Gagner en autonomie grâce à la coopération de proximité : Expériences d'agriculteurs français en Cuma à l'ère de l'agroécologie, Thèse, Véronique Lucas, 2018

<sup>33</sup> Gagner en autonomie grâce à la Cuma. Expériences d'éleveurs laitiers français à l'ère de la dérégulation et de l'agroécologie, Véronique Lucas, Pierre Gasselien, Économie rurale 2018, n° 364

## FEMMES ET MACHINES : UN DUO À FAIRE PROGRESSER

La machine reste encore aujourd'hui un terrain genré dans son approche et dans ses usages. Une publication sur le genre et la mécanisation, éditée en 2023, à l'initiative d'Abiosol et du réseau AMAP Ile-de-France, en donne un aperçu.

*“Pendant leurs formations et leurs stages, les femmes ont moins accès à des savoirs portant sur les techniques : conduite/entretien des tracteurs, utilisation des outils, soudure, travail du métal etc. Une fois installées, cet écart de capital technique entre hommes et femmes se renforce d'autant plus quand les agricultrices sont associées avec des agriculteurs. Aussi, le stéréotype d'incompétence technique des femmes participe à leur autocensure sur la pratique des gestes mécaniques. Cela accentue la mise en retrait des femmes sur certaines tâches techniques”.*

**... le stéréotype  
d'incompétence  
technique des  
femmes participe à  
leur autocensure...**

**... le matériel et  
les outils agricoles  
sont très peu adaptés à  
la majorité des corps  
des femmes**

*“De la brouette au siège du tracteur, en passant par les tailles disponibles de bottes, le matériel et les outils agricoles sont très peu adaptés à la majorité des corps des femmes et à leur travail”, comme en témoignent ses diverses expériences quotidiennes. [...] Les exemples sont sans fin et montrent bien que les outils agricoles sont pensés au masculin, et que les femmes sont effacées de ce monde [...]. Avec mon nouveau tracteur, dès le début j'ai failli avoir un accident ! La manette pour reculer le siège se déclenche avec la position de mes jambes, plus courtes que celle d'un homme, ce qui fait qu'à tout moment le siège peut partir en arrière ... et l'accident peut vite arriver ! J'ai dû mettre une cale derrière le siège pour ne plus que ça arrive [...]”.*

# LA MACHINE PORTE ( OU PAS ) CONSEIL

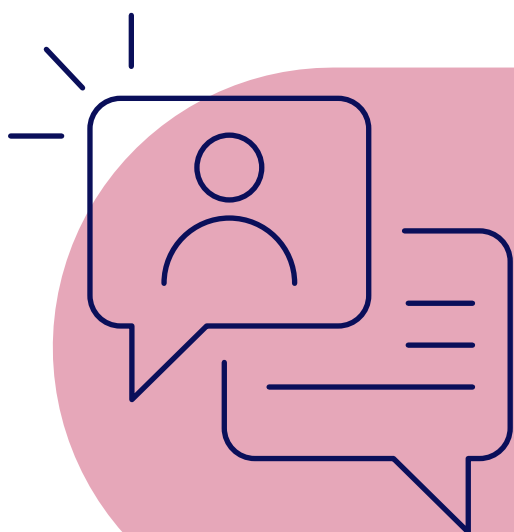
1 déficit  
d'accompagnement

SUR LE VOLET  
MACHINE

## LE CONSTAT D'UN DÉFAUT DE CONSEIL INDÉPENDANT SUR LA MACHINE

Dans son rapport sur les charges de mécanisation, le CGAAER<sup>34</sup> fait le constat aujourd'hui du déficit d'accompagnement des agricultrices et agriculteurs sur le volet machine : *“les organisations encadrant le développement agricole se sont dessaisies progressivement des compétences consacrées au machinisme et ne délivrent plus de conseils en agroéquipement. Une exception notable, les Cuma qui disposent dans leur réseau des outils d'analyse, de diagnostics, de*

*conseils et des compétences”*. La FNCuma, sur la base des chiffres du SEDIMA<sup>35</sup>, et des chiffres clés du réseau Cuma 2023, estime qu'il y a **1 conseiller machinisme indépendant pour 25 vendeurs de matériels agricoles**. L'absence de conseil indépendant contribue à alimenter l'absence de réflexion stratégique et économique dans les achats de machines agricoles, mais également dans l'accompagnement post investissement.



1 **conseiller  
machinisme  
indépendant**

**POUR 25 VENDEURS  
DE MATÉRIELS  
AGRICOLES**

<sup>34</sup> Rapport CGAAER sur les charges de mécanisation, avril 2021

<sup>35</sup> [https://www.sedima.fr/upload/publication/files/65f4443a1029c\\_rapport\\_de\\_branche\\_sdlm\\_2023\\_vf\\_compressed\\_1.pdf](https://www.sedima.fr/upload/publication/files/65f4443a1029c_rapport_de_branche_sdlm_2023_vf_compressed_1.pdf)

# UN PACTE EN FAVEUR D'UNE MÉCANISATION RESPONSABLE, DURABLE ET VIVABLE DANS L'AGRICULTURE

A la lumière des constats précédents, nous entendons mettre dans le débat public le sujet d'une mécanisation responsable, durable et vivable dans l'agriculture.

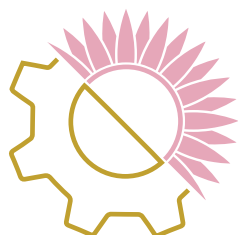
## NOTRE DÉFINITION :

### MÉCANISATION RESPONSABLE



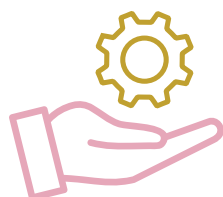
- Une mécanisation non subie au service des femmes et des hommes du secteur agricole ;
- Une juste mécanisation qui encourage la mise en commun ;
- Une mécanisation raisonnée en fonction de son système d'exploitation et de son modèle économique ;
- Une mécanisation qui permet de faciliter l'installation et la transmission au service du renouvellement des générations dans l'agriculture ;

### MÉCANISATION DURABLE



- Une mécanisation des transitions qui intègre l'adaptation au changement climatique, la protection des sols et qui prend toute sa part en matière de décarbonation de l'agriculture ;
- Une mécanisation durable au service des usagers induisant plus de réparabilité et de reconditionnement ;

### MÉCANISATION VIVABLE



- Une mécanisation qui réduit la pénibilité au travail, améliore la sécurité et donc les conditions de vie des agricultrices et agriculteurs ;
- Une mécanisation inclusive envers les femmes et auprès des autres acteurs du territoire ;
- Une mécanisation qui crée du lien social.

Pour ce faire **nous proposons qu'un pacte en faveur d'une mécanisation responsable, durable et vivable puisse être lancé comprenant l'ensemble des parties prenantes publiques et privées (agroéquipements, organisations professionnelles, usagers etc.).**

### CE PACTE AURAIT DEUX OBJECTIFS :



> constituer **un premier lieu de dialogue** entre l'ensemble des acteurs afin de retracer une feuille de route commune sur le volet agroéquipements ;



> **formuler des propositions** dans un objectif programmatique sur le volet mécanisation de l'agriculture française.



# NOS PROPOSITIONS

**Sur la base des constats précédents, et pour nourrir le pacte proposé, le Réseau Cuma formule plusieurs propositions, pour soutenir une mécanisation plus responsable, durable et vivable, qui pourront utilement alimenter le débat public.**

## **1 POSER DANS LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, UN OBJECTIF DE MUTUALISATION DU PARC DE MACHINES AGRICOLES À HAUTEUR DE 30% EN 2050**

Nos constats précédents démontrent que le partage de machines a de réels impacts positifs en matière de décarbonation, d'accélération de la transition agroécologique, tout en soutenant la compétitivité des exploitations agricoles. A l'instar de mesures en faveur du co-voiturage prises par le Gouvernement, et au regard de la faible mutualisation du parc de machines agricoles aujourd'hui (moins de 10%), cette proposition vise à fixer un cap à 2050 sur le partage de

machines agricoles. Cet objectif positionné au niveau de la planification écologique, pourra dès lors articuler l'ensemble des politiques publiques en lien avec les agroéquipements (politiques de soutien à l'investissement, politiques fiscales, politiques économiques). Elle devra aussi trouver sa déclinaison régionale dans la mesure où les Régions ont la compétence sur les aides aux investissements on farm de la PAC.

## **2 RENFORCER LES OUTILS DE PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR LE VOLET AGROÉQUIPEMENTS**

➤ **Etendre les missions de l'Observatoire des prix et des marges au secteur amont, notamment sur le volet agroéquipements.**

La question de la construction et du partage de la valeur pour les agrofournitures, notamment le machinisme, est constitutive de l'économie des exploitations agricoles. Cette question est aujourd'hui absente des débats, notamment sur les coûts de production. La flambée depuis ces trois dernières années des prix des agroéquipements, à hauteur de 30%, ne s'explique pas seulement par l'inflation du coût des matières premières. La transparence et l'action publique étant liées, nous proposons dès lors que l'observatoire des prix et des marges puisse également intégrer des éléments sur l'amont et les agroéquipements. *Cette proposition est une reprise d'une proposition de loi formulée à l'Assemblée Nationale lors de la législature précédente.*

➤ **Créer une mission parlementaire sur le fonctionnement du marché des agroéquipements et analyser les évolutions possibles à apporter pour rééquilibrer les relations entre les acheteurs et les fournisseurs en étudiant notamment les avantages et les inconvénients du contrat d'exclusivité qui lie constructeur et concessionnaire.**

En lien avec une recommandation du CGAAER dans son rapport sur les charges de mécanisation, le marché des agroéquipements est marqué par une très forte concentration de grands acteurs. Malgré des initiatives collectives telles que la centrale d'achat Camacuma<sup>36</sup>, les agriculteurs apparaissent souvent en position difficile pour mener leurs négociations commerciales. Cette proposition a vocation à élaborer un rapport parlementaire sur le fonctionnement de ce marché, permettant d'auditionner l'ensemble des acteurs concernés et de dresser des pistes législatives.



## Élaborer la feuille de route de la mécanisation agricole avec l'ambition de mettre en cohérence les différentes politiques de l'Etat.

La création d'une feuille de route sur la mécanisation agricole, est issue d'une recommandation du CGAAER, elle a pour objectif de rassembler les différents ministères sur une ambition commune (économie, numérique, éducation, développement durable, agriculture, travail) de l'agroéquipement. Il s'agit aussi de dessiner l'architecture de la stratégie nationale de l'agroéquipement avec

l'apport des Régions et en proximité du comité de filière. L'objectif est de mettre en cohérence les différentes politiques publiques en lien avec une vision stratégique concernant : la réglementation, l'emploi, la recherche et l'innovation, les aides aux investissements, l'articulation entre l'Etat et les Régions.

## 3 CRÉER UN DISPOSITIF FISCAL QUI INCITE LES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS À MUTUALISER LES INVESTISSEMENTS

L'exonération fiscale des plus values de cession de matériels agricoles représentent plus de 1,3 milliards d'euros ciblant uniquement les achats individuels de machines agricoles. La fiscalité n'encourage pas aujourd'hui les pratiques de mutualisation de machines agricoles en privilégiant des logiques d'achats individuels. Nous proposons dès lors de créer un crédit d'impôt mécanisation collective permettant de commencer à réorienter une partie de cette fiscalité vers le partage de matériels.

Ce crédit d'impôt serait imputable sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés et remboursable pour le solde non imputé. La mise en place de cette mesure aurait plusieurs effets. Elle baisserait le coût des charges de mécanisation des matériels agricoles. Elle inciterait à une utilisation plus responsable des matériels agricoles, ce qui répond aux enjeux de transition énergétique. L'impact financier qu'aurait ce nouveau crédit d'impôt a été défini pour correspondre au coût qu'aurait l'exonération de plus-value si les machines agricoles détenues par les Cuma étaient détenues directement, sans mutualisation, par les exploitants agricoles. Il a été évalué à 17 millions d'euros par an. Dans ce cadre, le crédit d'impôt mécanisation

agricole mutualisée aurait les caractéristiques suivantes :

- Il serait de 7,5 % ;
- Il serait calculé sur les factures des Cuma à leurs coopératrices et coopérateurs au titre des charges de mécanisation collective ;
- Il ne s'appliquerait que si le crédit d'impôt excède 500 € ;
- Sauf pour les agricultrices et agriculteurs installés depuis moins de trois ans, il serait plafonné à 3000 € par an ;
- Pour éviter l'effet d'aubaine, il impliquerait que l'exploitant agricole membre de la Cuma s'engage à continuer à poursuivre son activité pendant au moins trois ans. La dépense fiscale liée à ce crédit d'impôt mécanisation collective est donc évaluée à 17 millions d'euros par an et pourrait être financée par la réorientation d'une partie de la fiscalité relative aux exonérations des plus values de cession de matériel agricole.

Ce crédit d'impôt ne doit toutefois être vu que comme une première pierre pour retravailler au fond cette fiscalité des investissements afin de la mettre en cohérence avec les enjeux de compétitivité et de transition écologique des exploitations agricoles.

## 4

### DÉVELOPPER LE CONSEIL INDÉPENDANT ET L'ACCOMPAGNEMENT EN AGROÉQUIPEMENT DANS UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE POUR FACILITER ET OBJECTIVER LA PRISE DE DÉCISION DES AGRICULTRICES ET AGRICULTEURS EN S'APPUYANT SUR UNE MÉTHODE ET UNE BOÎTE À OUTILS À CONSTRUIRE

Le développement d'un conseil indépendant sur le volet machine, constitue une opportunité pour traiter différents aspects de l'exploitation agricole (économie, travail, pratiques agroécologiques etc.). Pour cela, il doit se construire comme un conseil stratégique.

Pour reprendre l'analyse du CGAAER, *“le conseil stratégique opère à l'échelle de l'organisation, à l'échelle de l'exploitation, de groupes ou d'entreprises pour l'agriculture. Il vise à clarifier les objectifs et à intégrer divers éléments dans une approche globale destinée à soutenir les décisions du responsable. Mais cette approche est minoritaire en agriculture, le conseil est plus souvent segmenté, thématique et repose sur le principe : un problème-une solution. La posture du conseil en agroéquipement doit d'abord répondre à une demande précise concernant un besoin d'équipements en matériel. Le diagnostic de la situation, les objectifs technico-économiques à atteindre, les modes d'organisation sont les fondamentaux d'un conseil en agroéquipement. Mais ce raisonnement doit s'accompagner d'une analyse plus large concernant les dimensions financières et comptables, l'organisation générale de l'exploitation avec ses forces et ses faiblesses. De cette façon, le conseil en agroéquipement*

*pourrait s'inscrire avec ses méthodes, ses outils, ses références dans un module emboîtable dans un conseil stratégique global”*. Il pourrait notamment intégrer la dimension post-investissement en particulier sur les agroéquipements innovants incluant : un diagnostic après une première phase d'utilisation, un conseil sur l'adéquation entre la pratique ciblée et l'usage de la technologie, une formation aux facteurs de réussite (par ex. agronomiques) de l'agroéquipement innovant mobilisé par la pratique ciblée. Cette proposition vise à lancer un chantier de construction de ce conseil stratégique associant les différentes parties prenantes (Chambres, Réseau Cuma etc.).

**« La posture du conseil en agroéquipement doit d'abord répondre à une demande précise concernant un besoin d'équipements en matériel. »**

## 5

### POSITIONNER LE DIAGNOSTIC MÉCANISATION DANS LA PHASE D'INSTALLATION DES NOUVELLES AGRICULTRICES ET NOUVEAUX AGRICULTEURS

Le poste mécanisation grève les modèles économiques des nouveaux installés, sans qu'il existe aujourd'hui d'appui sur ce volet, dans le cadre du parcours à l'installation, permettant réflexion stratégique et optimisation.

Pour améliorer cette maîtrise du coût de la mécanisation, nous proposons que soit intégré,

dans les diagnostics du parcours à l'installation, un volet mécanisation. Il s'agit dès lors de l'intégrer dans la conception du modèle économique du futur installé.

## 6 SOUTENIR LE RECONDITIONNEMENT DE MATÉRIEL AGRICOLE AFIN DE DONNER UNE SECONDE VIE AUX ÉQUIPEMENTS

Il s'agit de revoir les modes de consommation des agroéquipements et soutenir davantage l'économie circulaire en ce domaine. Plusieurs constructeurs de machines ont mis en place des processus industriels de reconditionnement. Ils permettent de remettre à neuf des agroéquipements, tout en créant des emplois et en réduisant les déchets.

Nous proposons que les matériels reconditionnés et ré-équipés, qui se voient donc donner une

seconde vie avec une réelle garantie (identique ou supérieure à son état d'origine), puissent être éligibles aux aides aux investissements en agriculture. Cela concerne les aides aux investissements issus des guichets France Agrimer, mais également les aides aux investissements on farm déployés par les Régions dans le cadre de la PAC.

## 7 METTRE EN ŒUVRE UNE CONVERSION ÉNERGÉTIQUE ADÉQUATE DU PARC MACHINES

Afin que le poste agroéquipement contribue à la décarbonation, l'électrification ou le passage au bio GNV doit être réfléchi de manière stratégique pour être en phase avec les besoins des agricultrices et agriculteurs.

Le réseau Cuma considère qu'il faudrait en priorité électrifier les agroéquipements pour les activités sur l'exploitation, notamment en cours de ferme, et dans un second temps, électrifier les agroéquipements et tracteurs d'une puissance inférieur à 160 CV réservés à des activités moins énergivores. Sur le parc matériels des Cuma, cela représente environ 30% des agroéquipements. Il serait également possible de cibler la substitution en bioGNV pour les agroéquipements réalisant des travaux nécessitant des retours fréquents sur une exploitation ou un point de stockage. La FNCuma estime qu'avec cette électrification, l'émission des gaz à effet de serre (GES) pourrait être divisée par 4<sup>37</sup>, l'impact serait plus grand sur l'ensemble du parc matériel.

En sus d'un encouragement des agroéquipementiers pour développer ces solutions alternatives comme cela a pu être le cas avec l'automobile, pour

accompagner cette conversion d'une partie du parc machine, nous proposons un plan de soutien pour la création de points de ravitaillement collectifs de proximité :

- création de stations de recharges électriques dans les Cuma qui maillent l'ensemble du territoire,
- création de solutions de stockage nomade de gaz ou de compressions de gaz.

Ces points de ravitaillement électrique pourraient aussi être des points de ravitaillement de proximité pour les habitants des territoires ruraux.

<sup>37</sup> Calcul appliqué à l'agriculture réalisé par le service agroéquipement de la FNCuma sur la base d'une simulation à l'agriculture à partir de l'étude ADEME IFPEN bioGNV et électrique [https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/sites/ifpen.fr/files/inline-images/Innovation%20et%20industrie/Analyse%20du%20cycle%20de%20vie%20\(ACV\)/Rapport\\_ACV%20GNV\\_version%20finale.pdf](https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/sites/ifpen.fr/files/inline-images/Innovation%20et%20industrie/Analyse%20du%20cycle%20de%20vie%20(ACV)/Rapport_ACV%20GNV_version%20finale.pdf)

A large, stylized graphic of a fan of leaves or petals, rendered in a dark blue color, occupies the left side of the page. The leaves are arranged in a radial pattern, fanning out from the left edge towards the center.

CONTACT :

**Lucie Suchet, FNCuma**

lucie.suchet@cuma.fr - 07 86 75 23 25

*Ce travail a été construit par les élus de la commission Vie Fédérative et Syndicale de la FNCuma et s'est appuyé sur les expertises du service Agrodev et du service engagement & influence. Nous remercions toutes celles et ceux qui y ont contribué.*